

Paris, le 22 septembre 2014

ABSINTHE SANS FRONTIERES !

La Fédération française des spiritueux (FFS) se félicite de l'arrêt rendu le 8 août 2014 par le Tribunal Administratif Fédéral (TAF) suisse interdisant la réservation des dénominations « Absinthe », « Fée verte » et « La Bleue » par les seuls producteurs suisses du Val-de-Travers. Tout opérateur français, européen ou même suisse externe au Val-de-Travers pourra ainsi continuer à commercialiser de l'absinthe sur le territoire suisse, mais aussi sur le territoire de tout pays qui aurait reconnu l'indication géographique protégée (IGP) suisse dans le cadre d'accords internationaux.

La reconnaissance du caractère générique de la dénomination « Absinthe »

L'arrêt fait suite au dépôt de onze recours provenant de Suisse, de France et d'Allemagne contre la décision du 14 août 2012 par laquelle l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) avait confirmé l'enregistrement des dénominations « Absinthe », « Fée verte » et « La Bleue » en tant qu'indications géographiques protégées.

Le TAF estime que les trois nominations doivent être considérées comme des génériques et ne peuvent ainsi pas être réservées aux seuls producteurs du Val-de-Travers.

Le résultat d'une forte mobilisation des producteurs français

L'ensemble des producteurs d'absinthe en France s'était mobilisé contre cette appropriation qui niait la production historique d'absinthe en France.

L'absinthe est avant tout le nom d'une plante utilisée pour l'élaboration de la boisson du même nom. Elle doit sa renommée au savoir-faire de très nombreux producteurs disséminés à travers le monde et tout particulièrement en France et en Europe.

Ce terme générique ne pouvait en aucun cas viser à désigner un produit exclusivement originaire du Val-de-Travers.

La Fédération Française des Spiritueux (FFS)

Créée en 1996, la FFS est un syndicat professionnel composé de producteurs et distributeurs français de boissons spiritueuses. Elle regroupe près de 200 entreprises présentes dans 23 régions (y compris les départements d'outre-mer), de diverses tailles (90% de PME et de groupes à vocation internationale). Le secteur emploie en France 100 000 personnes (emplois directs et indirects).

